

Création d'une bibliothèque à l'Assemblée Nationale de Djibouti

par M. P. St. J. Dawe,
chef du Centre international de documentation parlementaire
(CIDP) de l'Union interparlementaire

C

ommunication présenté à
Sydney en août 1988 dans le
cadre du congrès de l'IFLA:

ce document décrit un exemple de coopération internationale pour la création d'une bibliothèque parlementaire et d'un service de documentation à Djibouti, depuis la genèse du projet, à travers ses diverses étapes - planification, recherche de soutien, formation du personnel, fourniture d'équipement et de matériel - jusqu'à l'ouverture officielle en janvier 1988.

CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET

L'Union interparlementaire et le CIDP

L'Union interparlementaire est une organisation mondiale de parlementaires qui vise à l'établissement de la paix dans le monde et de la coopération entre les peuples, ainsi qu'à l'affermissement et au développement des institutions représentatives. A cet effet, l'Union interparlementaire a créé en 1965 le Centre international de documentation parlementaire, qui fait partie intégrante de son

Secrétariat. Le Centre, désigné sous le sigle français CIDP, recueille et diffuse systématiquement des informations sur la structure et les activités de l'ensemble des Parlements nationaux. En outre, il encourage et fait lui-même des études comparatives de parlements.

Les activités du CIDP ont été élargies en 1973 par la création du Programme de coopération technique de l'Union interparlementaire, destiné à aider les parlements de pays ayant accédé récemment à l'indépendance et de pays en développement à renforcer leur infrastructure et améliorer leurs méthodes de travail. Depuis cette date, le Programme a fait l'objet de trente-six demandes de coopération à des projets ; onze de ces derniers ont été menés à terme ou les besoins pertinents ont été satisfaits par le canal de l'Union interparlementaire et huit sont actuellement en cours ou à l'étude. En ce qui concerne les autres projets, soit le parlement ayant présenté la requête n'a pas donné suite à l'affaire, soit le projet a été suspendu en raison de la dissolution

du parlement concerné. Quinze des projets, dont pas moins de six sont actuellement en cours ou à l'étude, concernent des bibliothèques ou des services de documentation.

Le tout dernier projet qui vient de s'achever visait à doter l'Assemblée nationale de Djibouti d'une bibliothèque et d'un service de documentation qui ont été officiellement ouverts en janvier de cette année ; c'est ce projet qui est décrit ci-après.

DJIBOUTI

Djibouti est devenu une nation indépendante le 27 juin 1977, à la suite du référendum organisé la même année. Aux termes du référendum, les membres du corps législatif national (la Chambre territoriale des députés) élus peu avant l'indépendance ont poursuivi leur mandat en tant que membres du Parlement monocaméral rebaptisé "Assemblée nationale". Les premières élections après l'indépendance ont eu lieu en mai 1982 avec, comme résultat, la désignation de 65 parlementaires pour un mandat de cinq ans. L'Assemblée nationale tient normalement deux sessions par an, chacune d'une durée de deux mois. Durant les intersessions, une partie des pouvoirs de l'Assemblée sont délégués à la Commission permanente de 14 membres. Il existe également six commissions "générales", composées de sept à dix membres chacune, qui couvrent les domaines suivants :

- développement social et protection de l'environnement ;
- affaires étrangères ;
- défense nationale ;
- finances, économie générale et plan ;
- législation et administration générale de la République ; et production et échanges.

Projet de création d'une bibliothèque à l'Assemblée nationale.

Dans le nouveau bâtiment de l'Assemblée nationale, il avait été prévu un emplacement pour une bibliothèque. En avril 1983, le chef de la délégation parlementaire de la République de Djibouti à la 69e Conférence interparlementaire, M. Djama Djilal Djama, présenta une demande préliminaire concernant un projet de création d'une bibliothèque dans cet espace disponible. L'Assemblée ne disposait alors ni de personnel ayant reçu une formation de bibliothécaire ou documentaliste, ni de l'équipement nécessaire pour une bibliothèque.

abf

LANCEMENT DU PROJET

Phases initiales

Pour faire démarrer le projet, il était essentiel d'obtenir un minimum de soutien financier, au moins pour les phases initiales. La première démarche fut auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ne disposait alors d'aucun fonds pour un projet de ce type. Sollicitée par la suite, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture n'était pas non plus en mesure de fournir une assistance à cette époque. Un financement fut finalement obtenu de diverses autres sources comme indiqué ci-dessous. Entre-temps, un avant-projet d'inventaire détaillé des besoins futurs de la bibliothèque et du service de documentation fut préparé à Djibouti. Une Conférence de l'Union à Genève permit d'organiser des rencontres entre différentes parties concernées, notamment avec des représentants des Parlements camerounais et suédois qui offrirent leur aide pour la formation du personnel. Mission d'expert pour l'évaluation des besoins.

Il devint rapidement clair que pour définir les besoins avec précision, un avis d'expert était nécessaire sur divers aspects de la bibliothèque et du service de documentation futurs. En outre, cet avis devait tenir pleinement compte de la situation locale et des besoins de l'Assemblée nationale. Ainsi, au début de l'été 1984, le Secrétariat de l'Union interparlementaire entreprit des consultations en vue de trouver un expert qualifié et disponible pour une mission technique à Djibouti, ainsi que les fonds nécessaires pour cette mission. En même temps, l'Assemblée nationale commença à recruter le personnel à former pour la bibliothèque. Selon les estimations préliminaires, le personnel nécessaire devait comprendre trois bibliothécaires, deux

documentalistes et deux archivistes. Ces estimations furent ensuite révisées à la lumière du rapport de la mission technique.

En novembre 1984, le Parlement italien offrit généreusement de fournir les services d'un expert et de prendre en charge ses frais de mission à Djibouti. L'expert désigné, Mme Fiamma Arno-Sebastiani, conseillère à la Bibliothèque de la Chambre des députés de l'Italie, effectua une mission d'une semaine en décembre 1984. La mission fut précédée de visites d'information au siège de l'Union à Genève.

Rapport de mission, programme et calendrier du projet.

Dans son rapport de mission, Mme Arno-Sebastiani fit plusieurs recommandations concernant l'équipement, le matériel, le personnel et la formation en vue de la création d'une bibliothèque et d'un service de documentation adaptés aux besoins les plus urgents de l'Assemblée nationale. Il se révéla préférable de commencer par une structure modeste qui, tout en satisfaisant les besoins immédiats, pourrait être développée à la lumière de l'expérience, plutôt que de se lancer dès le début dans une entreprise plus difficile consistant à mettre en place une grande structure offrant une gamme complète de services.

Ces recommandations, bien que proposant une structure plus petite que celle qui avait été envisagée à l'origine, furent adoptées avec quelques petites modifications, comme base du "Programme et calendrier" officiel du projet. Le premier projet de programme et calendrier fut préparé en mars 1985, mais révisé le mois suivant pour tenir compte de certains changements concernant le personnel et le plan d'action proposé. Un exemplaire du document final constitue l'annexe A.

Recrutement du personnel.

En raison de la difficulté de satisfaire aux qualifications professionnelles exigées à Djibouti, il était prévu dès le début de dispenser une formation intensive au personnel après son recrutement, en tant qu'élément essentiel du projet. Les qualités requises des candidats étaient l'intelligence, l'enthousiasme et l'aptitude au travail de bibliothécaire et de documentaliste, ainsi qu'un niveau d'instruction permettant de tirer profit de la formation. Quelques notions et une certaine expérience du travail de bibliothécaire et de documentaliste constituaient bien entendu un atout.

Dans l'avant-projet de programme, il était envisagé la possibilité d'études supérieures à l'Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de l'Université de Dakar. En février 1985, un premier contact eut lieu avec le Directeur de l'EBAD pour s'informer des types de cours proposés et des conditions d'admission.

En mars 1985, l'Assemblée nationale de Djibouti annonça que deux jeunes gens avaient été désignés pour suivre une formation et constituer le personnel de base de la bibliothèque et du service de documentation. L'équipe devait être complétée ultérieurement par une troisième personne.

FORMATION DU PERSONNEL

L'Assemblée nationale de Djibouti proposa M. Hassan Guelleh Guedid, le plus qualifié des deux jeunes recrutés, au poste de bibliothécaire en chef une fois qu'il aurait terminé avec succès sa formation à l'EBAD. Entre-temps, des dispositions furent prises, dans le cadre du projet, pour lui permettre, ainsi qu'à M. Iltireh Djama Guire, désigné comme aide-bibliothécaire, d'acquérir de l'expérience dans diverses bibliothèques.

Stage en Europe.

Grâce à la coopération et à la générosité de divers organismes, les intéressés purent bénéficier d'un stage de formation étalé comme suit :

- du 5 au 25 mai 1985 : formation en Suède, financée par l'Institut suédois, et comportant un cours dans une école de bibliothécaires, et un stage au Parlement de ce pays ;
- du 26 au 28 mai 1985 : visite du Siègne de l'Union et plus précisément du CIDP
- 29 Mai 1985 : visite du Parlement suisse à Berne ;
- du 30 mai au 26 juillet 1985 : cours intensif et stage à la Bibliothèque de la Chambre des députés italienne.

Le projet est redevable des divers organismes précités : à l'Institut suédois pour avoir pris en charge les frais de voyage, de formation et de séjour en Suède ; et, également, au Gouvernement italien qui, grâce à la bourse offerte par le canal du Centro Analisi Sociale, a permis aux deux étudiants de suivre une formation en Italie.

Stage au Canada

M. Fahmi Mohamed Warsama, désigné pour le poste d'aide-documentaliste, se joignit aux deux membres déjà recrutés du personnel de la bibliothèque et du centre de documentation ; des arrangements furent conclus entre les Parlements de Djibouti et du Canada pour qu'il pût suivre, à l'automne 1985, un stage de courte durée afin de s'initier aux techniques de documentation parlementaire au Canada.

Etudes supérieures au Sénégal

Parallèlement à ces activités, des dispositions étaient prises pour l'admission de M. Hassan Guelleh Guedid à un cours de deux ans à l'EBAD, à partir de novembre 1985. Les frais de scolarité furent couverts en partie par un don individuel anonyme. Pour le solde, ainsi que pour les frais de logement et de pension, l'assurance médicale et les frais de voyage, le financement fut assuré grâce à une bourse généreusement offerte par le Ministère italien des affaires étrangères. Dans le cadre du cours, mais pendant les grandes vacances universitaires à la fin de la première année, l'étudiant effectua un stage pratique de deux mois à la bibliothèque du Centre culturel Arthur Rimbaud à Djibouti, qui en avait fait généreusement l'offre.

Stage dans un contexte parlementaire africain

Il est à noter ainsi qu'à l'exception de M.

Hassan Guelleh Guedid, qui avait effectué des visites de travail à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Sénégal dans le cadre de ses études à Dakar, aucun des membres du personnel n'avait bénéficié d'une expérience directe du travail de bibliothécaire ou de documentaliste dans le contexte parlementaire africain. Comme indiqué plus haut, la possibilité de bénéficier de cette précieuse expérience fut offerte par l'Assemblée nationale du Cameroun, qui eut l'amabilité de recevoir MM. Itireh Djama Guire et Fahmi Mohamed Warsama pour un stage de six semaines en août-septembre 1986. Tous les frais de ce stage furent couverts grâce à la générosité du Ministère français de la coopération et à l'indispensable coopération du Groupe interparlementaire français. Il est intéressant de noter à cet égard que l'Union avait mis en oeuvre, au milieu des années 70, au titre de son Programme de coopération technique, un projet destiné à développer la bibliothèque parlementaire du Cameroun. Cette même bibliothèque prêtait maintenant en retour, son concours à la création d'une autre bibliothèque parlementaire.

EQUIPEMENT Besoins

Au départ, l'emplacement prévu pour la bibliothèque et le service de documentation n'était qu'une suite de salles vides. Tout l'équipement nécessaire devait donc être défini par le projet. Lors de la mission, l'expert prit en considération des facteurs tels que l'espace disponible, la charge de travail provenant de l'Assemblée et le besoin probable de nouveaux services demandés et établit sur cette base un inventaire de l'équipement nécessaire pour créer le service et en faire une entité fonctionnelle appelée à s'agrandir. Cet inventaire servit de base à la planification ultérieure (voir annexe A, section 4).

Le plan de la bibliothèque et du service de documentation, montrant l'emplacement de l'équipement, figure à l'annexe B. Ainsi qu'on peut le constater, il existe une salle de lecture bien isolée, de manière que les diverses activités, comme le service de prêt, le rangement des ouvrages et les échos de la salle audiovisuelle, ne distraient pas les lecteurs. Pour éviter encore plus de déranger ces derniers, les rayonnages ne sont accessibles que du côté le plus éloigné de la salle de lecture. Le sol est recou-

vert d'un revêtement amortissant les bruits, et la bibliothèque est entièrement climatisée.

Grâce à l'étroite coopération de la Chambre des députés italienne et à la générosité du Gouvernement italien et du Centro Analisi Sociale, l'équipement nécessaire fut fourni et livré à Djibouti en mars 1987. Le mois suivant, le Centro Analisi Sociale envoya également un expert chargé d'aider à mettre en place l'équipement électronique de la salle audiovisuelle.

LIVRES ET PERIODIQUES Ouvrages nécessaires

L'Assemblée nationale de Djibouti n'ayant jamais eu de bibliothèque, il n'existait pas au départ de fonds inventorié d'ouvrages ou de périodiques. Ainsi, l'un des objectifs des stages pratiques fut de dresser une liste d'ouvrages et de périodiques qui constitueraient le fonds initial de la bibliothèque : ouvrages de référence classiques, ouvrages sur Djibouti et les pays voisins, ouvrages traitant des affaires internationales et présentant un intérêt particulier pour Djibouti, et documentation sur les travaux de l'Assemblée nationale.

Fonds initial minimal

Selon le projet de programme et calendrier, il était estimé qu'un fonds de 1500 livres serait suffisant pour lancer la bibliothèque. Ensuite, la politique de gestion de la bibliothèque devait comporter la prise de dispositions budgétaires adéquates pour renforcer régulièrement les collections de la bibliothèque. A la fin de l'année 1985, le bibliothécaire en chef et l'aide-bibliothécaire avaient dressé une liste de 1300 titres. Avant Noël 1986, cette collection avait été enrichie de 528 titres. Il faut y ajouter l'acquisition prévue de vingt-cinq périodiques.

Livraison

Après que le coût du fonds initial eut reçu l'aval du Gouverneur italien, les ouvrages furent livrés à Djibouti au printemps 1987, grâce aux bons offices du Centro Analisi Sociale. Avec le matériel désormais disponible pour la constitution de fichiers et d'autres travaux de bibliothèque, il fut alors possible de commencer à cataloguer et à ranger les ouvrages en prévision de l'ouverture officielle de la bibliothèque et du service de documentation, ouverture qui eut lieu en janvier 1988.

LE FACTEUR HUMAIN

Comme dans toutes initiatives, qu'elles soient de grande envergure ou non, le facteur humain revêt toujours une importance décisive pour le succès de l'entreprise. C'est particulièrement vrai quand il faut surmonter des barrières linguistiques et des différences culturelles. Dans le cas de ce projet, neuf pays furent concernés, communiquant en pas moins de six langues.

En somme, tant de personnes ont coopéré activement au projet avec bonne volonté et intérêt, ou l'ont encouragé et y ont consacré beaucoup de temps et d'efforts, qu'il est impossible dans ce bref rapport d'en citer plus particulièrement quelques-unes. Il suffit de remercier sincèrement pour leur soutien tous ceux qui ont contribué à ce projet, notamment les Parlements et les Gouvernements italiens et français, ainsi que les Parlements camerounais, canadien, sénégalais, suédois et suisse. Ces remerciements vont également au Centre culturel Arthur Rimbaud, au Centro Analisi Sociale, à l'Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar et à l'Institut suédois, sans oublier le donateur anonyme d'un pays qui n'a pas été mentionné ci-dessus.

Enfin, il convient de mentionner tout particulièrement les parlementaires et le personnel compétent de l'Assemblée nationale de Djibouti dont les idées, l'intérêt soutenu et les aimables encouragements ont permis de mener à bien le projet.

ANNEXE A PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'UNION INTER- PARLEMENTAIRE CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE PARLEMENTAIRE A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE DJIBOUTI PROJET DE PROGRAMME ET DE CALENDRIER

1. Objectifs

Le projet vise à doter l'Assemblée nationale de Djibouti d'une bibliothèque et d'un service de documentation parlementaires qui auront pour fonctions :

- d'offrir une collection d'ouvrages de caractère général et spécialisé ayant trait aux principaux domaines de compétence du Parlement ;
- de mettre à disposition des journaux et d'autres documents concernant l'actuali-

té, et de maintenir ces collections à jour au moyen d'abonnements ;

- de permettre un accès facile aux ouvrages recherchés dans la collection, grâce à un catalogue régulièrement mis à jour et à un système de classification approprié ;
- de satisfaire rapidement et avec exactitude les demandes d'information des parlementaires, y compris les bibliographies, les dossiers, et les études spécifiques sur diverses questions.

2. Accès

Auront accès à la bibliothèque les députés et le personnel de l'Assemblée, les membres du Gouvernement et les autres personnes expressément autorisées par le Président de l'Assemblée.

3. Locaux

Deux salles sont disponibles dans le nouveau bâtiment de l'Assemblée :

- une salle de 10m x 6m pour la bibliothèque et la salle de lecture ;
- une salle de 8m x 6m pour le service de documentation.

4. Equipement nécessaire pour créer la bibliothèque

L'équipement suivant est nécessaire pour que la bibliothèque puisse fonctionner :

- 19 étagères à livres de dimensions standard (hauteur : 2m, largeur : 90cm, profondeur : 22 cm) ;
- 19 serre-livres ;
- un présentoir à périodiques ;
- 4 tables de lecture de 4 places chacune ;
- 16 chaises droites pour les tables de lecture ;
- une table ou comptoir pour l'accueil et l'information ;
- un fichier de 25 tiroirs ;
- 2 machines à écrire ;
- une photocopieuse ;
- 2 tables pour les machines à écrire ;
- 2 chaises de dactylo ;
- un chariot pour le transport des livres ;
- une armoire métallique ;
- un meuble métallique à dossiers suspendus.

Le coût total de cet équipement a été évalué à 3.000.000 de francs de Djibouti (US \$ 16.760 au taux de change en vigueur en janvier 1985.) environ. Dans la mesure du possible ce matériel devrait être fabriqué ou acheté sur place. Le matériel comme les machines à écrire et la photocopieuse devrait pouvoir être entretenu et réparé à Djibouti.

Le responsable du service devra évaluer les besoins en matériel audio-visuel par la suite quand il pourra en avoir une idée plus précise après un certain temps de fonctionnement effectif de la bibliothèque. Ce matériel pourrait comprendre :

- projecteur de diapositives ;
- projecteur de films ;
- magnétophone ;
- magnétoscope avec unité de visualisation ;
- lecteur de microfiches et matériel pour leur archivage ;
- électrophone.

Il pourrait s'avérer nécessaire de prévoir dans les archives le stockage de matériel audio-visuel connexe.

5. Fonds initial de livres et de périodiques

Le fonds initial minimum de la bibliothèque a été estimé à 1.500 ouvrages environ, à savoir :

- des ouvrages de référence classiques (encyclopédies, dictionnaires) ;
- des ouvrages de toutes sortes ayant trait à Djibouti (questions sociales, politiques, historiques, économiques, etc.) ;
- des sources d'information sur les pays voisins et sur les affaires internationales touchant particulièrement à Djibouti ;
- une documentation sur les travaux de l'Assemblée (comptes rendus des débats, procédure parlementaire, textes juridiques de base, rapports du Gouvernement et du Parlement, etc.) ;
- des publications pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales (les documents et publications de l'Union interparlementaire sont fournis gratuitement).

Il faudrait prévoir en outre 15 à 20 périodiques spécialisés et 4 à 5 quotidiens.

Le coût de ce fonds de départ a été évalué approximativement à 1.500.000 francs de Djibouti (US \$ 8.380) plus 400.000 francs de Djibouti (US \$ 2.235) pour les abonnements aux périodiques et aux quotidiens.

6. Personnel

Un personnel initial de deux membres est prévu, à savoir un bibliothécaire en chef et un assistant. Le recrutement doit être effectué le plus tôt possible, la formation initiale du personnel devant être assurée par le Centre culturel français et l'Assemblée nationale de Djibouti. Les conditions de recrutement et la descrip-

tion des postes figure dans l'Annexe.

Le personnel doit effectuer en mai-juin 1985 un séjour de trois semaines en Suède, séjour financé par l'Institut suédois, afin d'acquérir une certaine expérience auprès du Parlement suédois et suivre un stage de courte durée dans une école de bibliothécaires. Ce stage sera suivi de visites au Secrétariat de l'Union interparlementaire, au Parlement suisse, et, éventuellement au Parlement Camerounais. Un stage d'un ou de deux mois à compter de juin 1985 a également été proposé par l'Italie. Le premier travail au retour à Djibouti sera de participer à la coordination des achats de matériels nécessaires, de dresser un inventaire des ouvrages et revues déjà disponibles à la bibliothèque parlementaire de Djibouti et de rassembler une bibliographie des livres et périodiques nécessaires. Il conviendra en outre d'établir le budget de la bibliothèque pour l'année suivante et d'évaluer les crédits à prévoir dans les prévisions budgétaires du Parlement.

L'un des stagiaires, celui désigné comme futur bibliothécaire en chef, devra effectuer un stage de deux ans, à partir d'octobre 1985, à l'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de l'Université de Dakar. Les droits d'inscription au stage s'élèvent à 50.000 francs CFA (US E.U. 106) par an et les frais d'hébergement et de nourriture, qui sont subventionnés par l'Etat, à 250.000 francs CFA (\$ E.U. 530) par an. L'Assemblée nationale du Sénégal a proposé d'offrir au stagiaire la possibilité d'acquérir une certaine expérience pratique à la bibliothèque de l'Assemblée et de lui apporter d'une manière générale l'aide et les encouragements dont il aura besoin pendant la durée de son séjour à Dakar.

BIBLIOTHEQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE DJIBOUTI - QUALIFICATIONS ET RESPO- NSABILITES DU PERSONNEL

Responsable du service

Les qualifications requises du bibliothécaire responsable du service sont les suivantes :

- baccalauréat ou de préférence études de niveau universitaire avec une vaste culture générale et, si possible, spécialisation dans les domaines législatifs et/ou économique ;
- connaissance de l'arabe, du français et d'une troisième langue, l'anglais de préférence ;
- esprit d'initiative et capacité d'organisation ;
- goût pour la recherche bibliographique ;
- capacité d'établir et d'entretenir de bons contacts humains ;
- aptitude à la gestion ;
- connaissance de la dactylographie souhaitable.

Les tâches du Responsable du service sont les suivantes :

- classer et cataloguer les livres et les périodiques ;
- exécuter les travaux de recherche les plus compliqués ;
- superviser la préparation des dossiers de documentation et des bibliographies et le dépouillement des journaux et périodiques ;
- se tenir informé des travaux de l'Assemblée nationale, de tous les aspects de la vie politique, économique et sociale de Djibouti, ainsi que des principaux événements de la scène internationale ;
- entretenir de bonnes relations avec les autres centres de documentation à Djibouti et à l'étranger, surtout en

Afrique, ainsi qu'avec les ministères et les ambassades dans le pays ;

- s'informer des nouvelles publications pertinentes rédigées en français, en arabe et dans d'autres langues ;
- faire des propositions d'achat de nouveaux livres et périodiques.

Aide-bibliothécaire et/ou aide-documentaliste

Les qualifications requises de l'aide-bibliothécaire et/ou de l'aide-documentaliste sont les suivantes :

- études secondaires, de préférence niveau du baccalauréat ou diplôme équivalent ;
- connaissance de l'arabe, du français et, si possible, d'une troisième langue ;
- connaissance de la dactylographie ;
- goût pour la bibliothéconomie et intérêt pour les domaines de spécialisation de la bibliothèque de l'Assemblée nationale ;
- sens de l'observation, capacité d'application pratique, goût pour la précision et sens du détail.

Les fonctions d'un aide-bibliothécaire sont les suivantes :

- assister le Responsable du service selon les instructions reçues ;
- classer et cataloguer les livres ;
- enregistrer les périodiques sur cardex ;
- dépouiller les périodiques ;
- tâches administratives courantes et correspondance.

Les fonctions d'un aide-documentaliste sont les suivantes :

- se tenir à la disposition des usagers de la bibliothèque ;
- fournir des renseignements ;
- surveiller la salle de lecture et veiller à ce que les livres et autres documents soient rangés correctement ;
- organiser le prêt et le retour des livres ;
- rédiger des bibliographies, préparer des dossiers de documentation et faire des recherches sous la direction du Responsable du service.

PLAN SOMMAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

